

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/13

Garantir l'accessibilité aux jardins

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts

Le Conseil communal se dit surpris par la question posée par le Groupe CS•POP•Verts, dans la mesure où le sujet évoqué aurait dû être abordé directement avec la Confrérie des Jardiniers, et non avec la Municipalité de Delémont.

En effet, il n'appartient pas à l'Autorité communale d'intervenir dans le processus de création ou d'organisation de la Confrérie des Jardiniers, ni d'ailleurs auprès de quelque société que ce soit, à moins d'être membre de cette dernière. Dès lors, le Conseil communal ne se sent pas légitimé à porter un jugement quant à la politique des prix pratiquée par celle-ci, encore moins de lui demander d'évaluer cette question. Il en va du respect du principe de la liberté d'expression, de création et de diffusion d'activités privées.

Depuis 1989, la Ville de Delémont se félicite que, tous les quatre ans, un grand spectacle de plein air soit mis sur pied sur son territoire, par des gens bénévoles, motivés, soucieux de donner à la capitale jurassienne une note culturelle ambitieuse durant l'été. A chaque *Jardins*, ce sont plus de 6'000 personnes qui assistent au spectacle et défilent en ville de Delémont, lui donnant de surcroît un air de fête. Le Conseil communal s'en félicite et souhaite que l'engagement de la Confrérie des Jardiniers se poursuive encore longtemps, avec le soutien logistique et technique, de l'Autorité communale.

S'agissant de l'implication financière de la Ville de Delémont en faveur de la Confrérie des Jardiniers, respectivement pour la création de *Révolte aux Jardins*, l'investissement logistique et technique brut est le suivant, sachant qu'aucun centime n'est directement versé à la Confrérie des Jardiniers :

- Travaux publics - Voirie :	Fr. 8'755.-
- Police :	Fr. 710.-
- Chargé de mission :	Fr. 1'125.-
- Divers :	Fr. 250.-

Les frais pris en charge par la Commune de Delémont représentent donc au final la somme de Fr. 10'840.-.

Le Conseil communal relève enfin que les relations "professionnelles" entre les services communaux et la Confrérie des Jardiniers ont toujours été excellentes, empreintes de bienveillance et de cordialité, ce qui contribue aussi, à n'en pas douter, au succès des *Jardins*.

Finalement, il est à relever que la Ville de Delémont est un partenaire principal du spectacle et que son logo figure sur toutes les affiches, prospectus, programmes, site internet et plaquettes édités par la Confrérie des Jardiniers. Il s'agit en l'occurrence d'une prestation publicitaire, liée précisément à la prise en charge d'une partie des frais relatifs à l'implication de la Ville de Delémont, dans le domaine qui relève de sa compétence.

Quant à l'investissement des Services industriels, il ne peut être imputé à la Municipalité, étant donné que ceux-ci disposent de leur propre budget publicitaire et qu'il fait l'objet d'une négociation dans le domaine du sponsoring.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger